



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES
N° 2026/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 11 juin 2026
ARRIVÉ DE MADAME GUARINO à 16 h 30

Etaient donc présents :

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 11	M. CARPENTIER, Mme GUIONNET, M. GARNONE,
Présent(s) : 10	M. JOURDAN, Mme VERGELY, Mme GUARINO
	Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL, M. SEGUIN,
	M. THIRION
Pouvoir(s) : 01	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Absent(s) : 00	Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
Délibération comportant 4 pages	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
	Le ou les membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance :

Mme DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS

Mme GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_20DEL-DE

**OBJET : DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIERE DE FONCTIONNEMENT
SOLLICITEES PAR LES ASSOCIATIONS AUPRES DU CCAS DE CARRY-LE-
ROUET AU TITRE DE L'EXERCICE 2026**

RAPPORTEUR : Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, soumet aux Membres du Conseil d'Administration du CCAS les demandes de participation financière de fonctionnement au titre de l'exercice 2026 sollicitées par les associations :

- « FFDSB » - ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG DE CARRY LE ROUET (13)
- « SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS » - DELEGATION REGIONALE AIX-EN-PROVENCE ARLES EQUIPE DE CARRY LE ROUET (13)
- « SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS » – COMITE DE LA COTE BLEUE

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

DÉCIDE

« FFDSB » - ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG DE CARRY LE ROUET (13)

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** une participation financière de fonctionnement au titre de 2026 d'un montant de 300€ (trois cents euros) versée directement à «FFDSB» - association pour le Don du Sang de Carry-le-Rouet (13)

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

« SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS » - DELEGATION REGIONALE AIX-EN-PROVENCE ARLES EQUIPE DE CARRY LE ROUET (13)

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** une participation financière de fonctionnement au titre de 2026 d'un montant de 900 € (neuf cents euros) versée directement au Secours Catholique – Délégation d'Aix en Provence.

Monsieur THIRION, représentant le « Secours Catholique - Caritas » - Equipe de Carry-le-Rouet (13), ne participe pas au vote

.../...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_20DEL-DE

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

« SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS » – COMITE DE LA COTE BLEUE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** une participation financière de fonctionnement au titre de 2026 d'un montant de 900€ (neuf cents euros) versée directement au « Secours Populaire Français » - Comité de la Côte Bleue.

La participation du CCAS de Carry-le-Rouet pour le Père Noël Vert sera étudiée lors du 2^{ème} semestre 2026

Monsieur **SEGUIN**, représentant le Secours Populaire Français – Comité Côte Bleue, ne participe pas au vote

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** que les dépenses s'inscrivent au budget du CCAS – Exercice 2026
Chapitre 65

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires le Conseil d'Administration,

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **DONNE** une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'empêchement du Président à la Vice-Présidente ou au Vice-Président délégué du CCAS, en cas d'empêchement ou d'absence, pour procéder à la mise en paiement de ces dépenses.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

.../...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_20DEL-DE

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres

Le : 03 JUL. 2026

Et publication ou notification



POUR EXTRAIT CONFORME
FAIT A CARRY-LE-ROUET le 23 juin 2026

Le Président du C.C.A.S.
René-Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet